un seul article, car la plus petite clientèle est toujours à l'affût de « ce qui se porte ! »

Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, mais nous n'avons pas voulu abuser de l'amabilité de notre ami, que nous remercions bien sincèrement ; nous y reviendrons cependant bientôt.

De cet entretien nous concluons que pour les clients de gros comme pour les fabricants, l'établissement d'une collection devient de plus en plus difficile, mais que ces collections doivent être moins diverses, partant moins coûteuses.

Ezour.

Savon MAXOLO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER 75303

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 31 décembre :

Soleil: lever: 7 h. 66; coucher: 4 h. 10.
Lune: pleine du 26; dernier quartier le 3 janvier.
Aujourd'hui: St Sylvestre; demain: St Fulgence.

La protestation contre la licence et les impôts nouveaux

Une réunion des cabaretiers, salle Leman

Le Syndicat des cabaretiers de Roubaix et ses cantons avait organisé hier, à huit heures, une réunion de ses adhérents à la salle Leman, rue de Lannoy. Trois cents débitants environ avaient répondu à son appel.

Le bureau était composé de M. Dubus, président, assisté de MM. L. Fœlix, Charles Gillon et Cornil.

Après le chant contre la licence et les impôts nouveaux, M. Dubus donne la parole à M. Cornil. Celui-ci, en un langage énergique, invite ses collègues à garder tout leur courage pour la lutte qui, quoique reculée, n'en demeure pas moins possible.

Il explique pourquoi la grève a été remise à une date ultérieure ; elle est subordonnée, dit-il, au vote du budget. On ne peut partir en guerre inutilement, sans connaître les intentions précises du gouvernement.

Mieux vaut attendre jusqu'à fin janvier, date probable du vote du budget. Il exprime l'espoir que, grâce à l'appui des députés, les débitants auront gain de cause. Il rappelle brièvement l'intervention de M. Groussau à la réunion d'Halluin, qui a promis son concours le plus énergique pour soutenir les revendications des cabaretiers. Après quelques mots sur la conduite à tenir, et des conseils de prudence et de modération, M. Cornil, avec des chiffres à l'appui, montre que l'unification des droits d'alcool proposée par M. Cochery, ministre des Finances, constituerait une charge accablante pour les cabaretiers.

Il leur explique à nouveau les revendications présentées par le Syndicat. Nous ne reviendrons pas sur ces idées que le « Journal de Roubaix », a exposées déjà à plusieurs reprises.

Il termine en faisant pressentir quelles mesures seraient prises en cas de grève contre les débitants récalcitrants au mouvement général, et des applaudissements nourris accueillent son vibrant appel à la solidarité et à l'union pour la défense commune de tous les cabaretiers.

M. Dubus dit ensuite que si les impôts nouveaux étaient votés, la grève serait par le fait même décrétée. Le Comité central en informerait les Comités de province par télégramme et dans les 48 heures, le mouvement se serait généralisé. Les drapeaux seraient arborés par les cabaretiers et l'alcool remisé jusqu'à ce que satisfaction soit enfin obtenue. Il conseille à ses collègues de ne pas payer la licence si on venait la leur réclamer, sans en informer préalablement le Comité du Syndicat qui aviserait sur la conduite à tenir.

A un auditeur qui demande des explications sur les promesses obtenues des coopératives, M. Dubus répond que leur concours est certain.

Une seule n'a pas encore donné son adhésion, son administration doit se réunir demain, dit-il, et sa réponse sera, à n'en pas douter, favorable. C'est, d'ailleurs, ce que confirme M. Cornil, en disant qu'on ne peut suspecter la bonne foi de cette société.

A neuf heures trois quarts, la séance est levée après adoption à l'unanimité de l'ordre du jour suivant :

Les débitants de boissons de Roubaix et ses cantons, réunis le 30 décembre 1909, à la salle Leman, rue de Lannoy, 63, à Roubaix, protestent : 1° Contre la création de nouvelles taxes d'ouverture des débits de boissons ; 2° Contre l'augmentation des droits sur les alcools, sous prétexte d'unification ; 3° Contre la création d'une bande de garantie pour les vins ; 4° Contre le monopole de l'alcool.

Réclament : 1° La suppression de la licence ; 2° Le rejet de la limitation du nombre des débits ; 3° La suppression des baux léonins, c'est-à-dire la liberté dans les achats de toutes marchandises ; 4° La vente de la bière à l'hectolitre ; 5° L'application de la patente aux débits non déclarés ; 6° L'interdiction de vendre des boissons dans les établissements industriels ; 7° La représentation proportionnée au nombre d'électeurs, pour chaque région ; 8° L'autorisation, pour les débitants, de circuler en ville avec deux litres de spiritueux (les droits étant payés à l'avance).

Décident : 1° De suspendre le paiement de la licence jusqu'après le vote du budget ; 2° De faire la grève de l'alcool et de la licence si satisfaction ne leur est pas donnée, et se séparent aux cris de : Vive la liberté commerciale et l'égalité devant l'impôt !

Une scène de désespoir et de folie

D'UNE HAUTEUR DE 10 METRES UNE JEUNE FILLE SE JETTE DANS LE VIDE. — COMMENT ELLE ECHAPPE A LA MORT. — ETAT DE LA DESESPOREE

On se souvient qu'il y a environ deux mois, une jeune fille, Mlle Flore Delannoy, 31 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 24, devenue folle à la suite de chagrins intimes, avait tenté de se suicider en se jetant dans le canal. Elle vient de chercher la mort une deuxième fois, d'une façon plus dramatique encore. D'une hauteur de 10 mètres, elle s'est laissé tomber dans le vide, risquant ainsi de se démolir complètement. C'est par un concours de circonstances tout à fait exceptionnel qu'elle a pu échapper à une mort certaine. Voici, brièvement racontée, l'odyssée de la malheureuse.

Chagrins intimes

Après plusieurs années de liaison, un jeune homme l'avait abandonnée. A la suite de cette séparation, elle perdit la raison et fut internée à Bailleul. En septembre dernier, étant guérie, elle revint chez son beau-père et reprit son travail comme piqurière chez M. Eloy-Duvillier. C'était une excellente ouvrière, d'une conduite irréprochable, et que tous les habitants du quartier tenaient en parfaite estime. Mais sa guérison n'était qu'apparente. La blessure morale n'était pas cicatrisée, elle se rouvrit bientôt et avec elle les signes d'aliénation mentale revinrent. Elle dut quitter à nouveau son travail.

Il y a deux mois, comme nous le disons plus haut, elle tentait de se jeter dans le canal. Pendant quelque temps, une légère amélioration se fit sentir dans son état, elle réintégra l'atelier, puis il y a trois jours dût l'abandonner de nouveau.

Disparue et retrouvée

Jeudi matin, ses parents s'aperçurent que sa chambre était vide et que les clefs étaient cachées. C'est en vain qu'on la recherche toute la matinée. On ne trouva d'elle aucune trace. Enfin, vers 9 heures, on apprit qu'elle se trouvait rue Franklin, qu'elle s'y était promenée pieds nus et à peine vêtue. Sa belle-sœur se mit à sa recherche, la poursuivit jusqu'à midi dans le quartier et enfin fut assez heureuse pour la ramener chez elle. Rentrée, elle prit du lait, monta dans sa chambre et se coucha.

A dix mètres de hauteur

Mais quelques instants après, des voisins la voyaient passer par la tabatière qui s'ouvre sur sa chambre, et s'aventurer sur la nochère qui borde la demeure à 10 mètres de hauteur. Un cri d'effroi retentit parmi les témoins. De toutes les maisons de la cour sortirent des gens effrayés par ce spectacle terrible d'une jeune fille s'exposant ainsi à la mort.

Dans le vide

L'un d'eux voulant la sauver, monta dans la chambre de Mlle Delannoy, pour persuader à cette dernière de quitter cette situation périlleuse. Mais dès qu'elle l'aperçut, la malheureuse, affolée, crut à l'apparition du diable, et poussant des cris de terreur, s'enfuit sur la nochère. Elle courut ainsi l'espace de 45 mètres jusqu'à la rue Pierre-de-Roubaix. Et tandis que les témoins criaient, la suppliant de cesser d'aller ainsi à la mort, elle arriva devant l'espace béant. Une minute d'hésitation, la jeune fille s'accrocha à la nochère, puis son corps se balança un moment dans le vide et tomba lourdement. Il alla s'abîmer sur un mur qui clôt l'estaminet de M. Jules Delcroix, n° 75, puis rebondit plus bas. Par une circonstance extraordinaire, trois hommes se trouvaient là, qui l'empêchèrent de toucher le sol et de se blesser plus gravement encore.

Etat de la désespérée

M. le docteur Dupré, fut mandé en toute hâte. Le praticien arrivé aussitôt, constata que plusieurs côtes étaient fracturées au côté droit et fit transporter la jeune fille dans une voiture d'ambulance, à l'hôpital de la Fraternité. Le docteur fait des réserves sur des lésions internes possibles.

Ce pénible accident a douloureusement ému les voisins de la désespérée, qu'ils tenaient en grande estime. Pour la distraire, ils l'accueillaient à tour de rôle chez eux, mais tous les soins, toutes les attentions étaient demeurés vains pour faire sortir la jeune fille de son état maladif.

Une triple arrestation pour vols

Rue Saint-André. — L'agent de sûreté Doutreligne a arrêté jeudi matin, rue des Longues-Haies, deux jeunes professionnels du vol à l'étalage, qui venaient de commettre un nouveau larcin. Il s'agit de Fernand Capart, 19 ans, dit le « roux », et Henri Provoyeur, même âge, domiciliés rue Bernard, 8 ; le premier notamment a subi déjà de ce fait plusieurs condamnations à 2 mois et 40 jours de prison.

Les ayant rencontrés vers sept heures du matin, l'agent Doutreligne, qui connaissait leurs habitudes, voulut savoir d'où provenait le pain que l'un d'eux portait sous le bras. Pressé de questions, il dut avouer bientôt qu'il l'avait dérobé sur une voiture en chargement qui stationnait rue Saint-André, derrière la boulangerie de l'« Economie », dont le magasin est situé rue de Lannoy, 86.

L'agent appréhenda alors les deux complices et les conduisit au commissariat du 3e arrondissement. Les aveux de ces malfaiteurs ont été contrôlés et reconnus exacts, tous deux ont été maintenus et transférés à Lille dans l'après-midi.

Rue de Tourcoing. — La troisième arrestation a été opérée dans un magasin de la rue de Tourcoing.

Un individu se présentait, jeudi vers midi et demi, chez M. Camille Delobel, boucher, rue de Tourcoing, 42, et priait la bouchère de bien vouloir lui servir deux sous de pâté. Profitant d'une seconde d'inattention de Mme Camille Delobel, le client de passage en profita pour enlever un poids en cuivre d'un kilo, qui se trouvait sur le comptoir et le cacha dans son vêtement.

Bien que le mouvement eut été fait subtilement, la bouchère s'en aperçut. Elle fit une observation à l'individu qui riposta et voulut s'éclipser. Mais, Mme Camille Delobel s'y opposa. Une lutte allait s'engager, quand, à ses appels, son fils qui se trouvait dans la cuisine, arriva armé d'un revolver et menaça le malfaiteur d'en faire usage.

Devant cette attitude résolue, le voleur baissa pavillon et se tint coi, tandis qu'arrivaient les agents de police Meirhaeghe et Bauduin, qui avaient été prévenus.

Le malfaiteur fut ligotté et conduit au bureau de police du 4e arrondisement.

Interrogé, il déclara se nommer Antoine Vanderzypen, zingueur, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Redoute, 91.

Il y a plusieurs mois, M. Delobel avait été victime d'un vol semblable d'une importance de 15 francs.

Après avoir subi, dans le courant de l'après-midi, un interrogatoire de M. Prud'homme, commissaire de police, Antoine Vanderzypen a été maintenu en état d'arrestation.

L'affreux accident du boulevard de Reims

Une issue fatale. — Mort impressionnante de la malheureuse victime

Nous avons mentionné, au début de la semaine dernière, l'amélioration sensible qui s'était manifestée dans l'état de Mlle Léona Perche, cette infortunée servante de 17 ans, brûlée vive, le 13 décembre dernier, dans les horribles circonstances qu'on connaît, au domicile de M. Alphonse Landrieux, entrepreneur, boulevard de Reims, 50. Cette amélioration inattendue avait fait renaître l'espoir, mais, disions-nous, le personnel médical qui la soignait ne la considérait nullement comme hors de danger, des complications imprévues étant toujours à craindre.

Ces complications se sont produites, et avec une rapidité telle dans la journée de jeudi, que la malheureuse a succombé dans la soirée. Depuis le jour de la Noël, on avait remarqué que sa respiration était plus difficile; cette oppression s'accentua depuis lors, mais pourtant jusqu'à jeudi matin, on ne concevait point à son sujet d'inquiétude immédiate. On s'aperçut alors que l'intoxication faisait de rapides progrès; la fièvre devint ardente et vers midi la pauvre fille fut prise de délire. Par intervalle, elle reprenait ses sens, luttant avec un courage remarquable contre ses souffrances et contre la mort qu'elle sentait venir, disait-elle. A quatre heures, elle aida encore elle-même à renouveler un pansement, puis vers cinq heures entra en agonie.

Pendant deux heures, les religieuses, les infirmières et les malades voisines furent les témoins attristés du spectacle douloureux de ses derniers moments. Toutes, qu'avaient édifiées le courage et la résignation de la pauvre fille, et qui l'avaient soignée avec tant de dévouement, lui portaient la plus grande sympathie. Quand à sept heures la cloche de la chapelle se mit à tinter, un dernier soupir s'exhala avec un jet de sang de la poitrine oppressée, l'infortunée jeune fille était morte. Et tandis qu'autour du cadavre la religieuse récitait ensuite une prière, on entendit aussi des infirmières qui sanglotaient.

M. Landrieux qui tous les jours rendait visite à sa servante, est arrivé au moment où elle venait de rendre le dernier soupir. Il prendra ses dispositions pour que les funérailles puissent avoir lieu samedi à 3 heures de l'après-midi en l'église du Très-Saint-Rédempteur.

L'ACCIDENT DE LA RUE D'ITALIE. — Mort de la victime. — Le vieux gendarme Nèse, domicilié rue d'Italie, cour Vandorpe, et qui avait été admis il y a quelques jours à l'hôpital, après avoir mis le feu à son lit, est mort également mercredi à huit heures du soir. Il a succombé, non aux suites de ses brûlures, mais à une pneumonie.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Nous recevons la communication suivante :

La Société de secours mutuels des Anciens sous-officiers français de Roubaix, a tenu son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de M. A. Hagard, président.

M. Louis Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale. Il est adopté sans observation. Puis il donne le détail de la situation financière du 4e trimestre, qui est également adopté.

M. Carlos Selosse, au nom de la Commission des finances, donne lecture du rapport pour l'année 1909. Il résulte que les recettes ont été de 16.147 fr. 93, les dépenses de 4.509 fr. 20, soit un excédent de recettes de 11.638 fr. 73.

Le capital, au 20 décembre 1908, étant de 72.077 fr. 79, il est donc de 83.716 fr. 52 au 20 décembre 1909. La Commission des finances est heureuse de constater la prospérité de la société et l'attribue à la sagesse, à l'expérience et au dévouement du président et du secrétaire-trésorier.

La situation financière au 20 décembre 1909 est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

M. le président attire ensuite l'attention des sociétaires sur le recrutement des nouveaux adhérents; il leur demande de faire le plus de propagande possible afin de ne pas voir diminuer la marche ascendante de la société.

Il informe les sociétaires que les articles révisés lors de la dernière assemblée générale ont été adressés à M. le ministre et que l'on attend son approbation.

Concernant la répartition du crédit de 20.000 francs alloué par la ville, M. le président donne lecture des instructions municipales à ce sujet. Il ressort que les sociétaires qui n'habiteront pas Roubaix ne participeront pas à cette répartition. En conséquence, les sociétaires qui se trouveraient dans ce cas sont priés de bien vouloir en informer le secrétaire après la réunion.

Des élections partielles pour le renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'administration auront lieu à l'assemblée générale trimestrielle de mars 1910. Sont sortants : MM. Bayart, vice-président ; E. Lecomte, Delannoy, Selosse, Vandemersche et Jung, administrateurs. Conformément à l'article 17, ces Messieurs sont rééligibles et se représentent aux suffrages de leurs collègues ; cependant, conformément à l'article 19, les sociétaires qui désireraient porter leur candidature pour l'une de ces fonctions, sont priés d'adresser leur demande par écrit au président, un mois avant l'assemblée générale de mars.

Pour la fête annuelle, la question n'étant pas suffisamment étudiée, sur la proposition de M. Liagre, membre participant, un referendum sera envoyé à chaque sociétaire pour connaître son avis. L'assemblée générale de mars sera appelée à résoudre ensuite cette question.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le maire, au sujet de la désinfection à opérer lorsqu'un cas de tuberculose se présente dans un endroit de la ville.

Enfin, M. le président est heureux d'annoncer que la société a reçu un diplôme de médaille d'or à l'Exposition de Nancy, et en collectivité, les récompenses suivantes ont été remises : Médaille d'or : M. Hagard ; médaille d'argent : M. Bayard ; médailles de bronze : MM. Jung et Selosse.

La mention honorable de la Mutualité a été accordée à MM. Vandemersche et Duplouy par le Gouvernement de la République, et MM. Thieffry et Lesur ont reçu, le premier la rosette de l'Instruction publique, le second les palmes académiques. M. le président félicite ces Messieurs ; l'assemblée leur chante un chaleureux vivat, auxquels MM. Thieffry et Lesur répondent en assurant leurs collègues de leur entière reconnaissance.

Après un souvenir ému adressé aux sociétaires décédés au cours de l'année et avant de lever la séance, M. le président adresse aux sociétaires et à leurs familles, en son nom et au nom du Conseil d'administration, les vœux et les souhaits les plus sincères pour l'année qui va commencer.

UN CADEAU agréable et utile, vous le cherchez ? Offrez un Almanach du « Journal de Roubaix », il plaira à tout le monde.

CAISSE POUR LES VEUVES ET LES ORPHELINS DES VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. — Pour toute personne qui s'occupe du mouvement des idées de bienfaisance, il est un fait à constater, c'est qu'on trouve partout des ressources prodigieuses chaque fois qu'on fait appel à cette force sociale si féconde qu'on appelle la mutualité.

On peut affirmer avec fierté que, sous l'inspiration d'hommes dévoués sortis de toutes les classes de la société, cet élan généreux a pris à Roubaix un essor tout particulier.

En dehors de la « Mutuelle Nadaud », dont on exposait ici même, il y a quelques jours la splendide vitalité, et des autres sociétés de même importance, voilà qu'a pris place, et une place marquée, une société qui, à peine constituée, s'est donnée un développement magnifique, parce qu'elle répondait, elle aussi, à un besoin de solidarité sociale.

Nous voulons parler de la caisse pour les veuves et orphelins des Vétérans des armées de terre et de mer.

Il y a un an et demi à peine, la 4e section de cette belle société présidée et dirigée par des hommes dévoués et convaincus, tels que M. le capitaine Couvreur, président ; M. Paul Watine, président d'honneur ; M. le commandant Despature, vice-président d'honneur ; M. Aristide Lucas, fondateur ; M. Gahyde, trésorier ; M. Deblonde, administrateur ; M. Mulnard, secrétaire-adjoint, se fondait à Roubaix. De 41 membres, elle passait en ce laps de temps, au chiffre de 208 ; résultat très appréciable et qui prouve bien qu'à Roubaix, il suffit de semer les idées pour voir se lever la récolte espérée.

Il faut reconnaître que son dévoué président a su stimuler le zèle et de son Conseil d'administration et de ses sociétaires, dont le concours lui a été précieux et qui l'ont récompensé, ainsi que le fondateur, des difficultés de début inhérentes à toute œuvre.

Aujourd'hui, la 4e section compte 208 membres, et l'on peut espérer que le nombre ira encore sensiblement en augmentant, grâce à l'esprit de réelle fraternité, qui est l'âme de la section. Les avantages offerts sont du reste appréciables et à la portée de toutes les bourses ; ils permettent à tous ceux qui ont à cœur l'épargne et la prévoyance, de se garantir et de garantir leur famille contre les situations parfois pénibles qu'entraîne un décès.

La Caisse des veuves et orphelins, a son siège au Café Leman, 63, rue de Lannoy, les personnes qui désireraient adhérer à cette société mutualiste, peuvent s'adresser à M. le capitaine Couvreur, président, 41, rue des Fabricants, ou à M. Gahyde, trésorier, 10, rue Victor-Hugo, chez qui ils trouveront tous les renseignements voulus.

Nous ajoutons que la société est sous la présidence d'honneur de M. le Président de la République, et sous la présidence effective de M. le général Godard, ancien commandant du 8e corps d'armée. Elle est garantie par l'Etat.

Nous sommes heureux d'enregistrer le nouveau succès mutualiste à l'honneur de notre belle ville de Roubaix, qui compte tant d'hommes dévoués, et qui tient certainement une place importante dans le livre d'or de la mutualité, sous toutes ses formes. Nous félicitons sincèrement les citoyens dévoués qui ont donné un si bel essor à la 4e section pour la caisse pour les veuves et orphelins des Vétérans des armées de terre et de mer, et qui coopèrent ainsi avec un dévouement inlassable à la grande œuvre de la mutualité française.

Pour faire partie de la société, il suffit de verser une cotisation annuelle de 8 à 24 francs, suivant l'âge et d'avoir accompli son service militaire en France ou tout au moins posséder son livret militaire.

Les dames des sociétaires sont également admises et sont à ce jour au nombre de trente.

LES VISITES A LA « FRATERNITÉ ». — L'Administration des Hospices de Roubaix, nous prie d'informer le public, qu'à l'occasion du nouvel an, les visites pour les parents des malades en traitement à l'Hôpital de la Fraternité, auront lieu les samedi 1er et dimanche 2 janvier de 11 heures à midi.

L'ADJUDICATION DES DENREES POUR LE COLLEGE des JEUNES FILLES POUR 1910. — Jeudi matin, à onze heures, a eu lieu à la Mairie, l'adjudication en six lots des fournitures des denrées nécessaires au fonctionnement de l'internat du Collège des jeunes filles pour l'année 1910.

Le bureau était présidé par M. Leblanc, adjoint, assisté de M. Segard, Picard, conseillers municipaux ; Salembier, receveur municipal.

1er Lot. — **Fourniture de viands** (4.513 fr.) — Ont soumissionné : MM. Lefebvre-Farvacque avec un rabais de 10.60 % ; Rapsaert-Lauwers, 11 % ; Henri Deldique, 5 % ; Alfred Dupont, 4.02 % ; Jules Dupont, 5.10 % ; Auguste Bal, 6 % ; Henri Seynave, 6 %. M. Rapsaert-Lauwers a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 11 %.

2e Lot. — **Epiceries diverses** (1.346 fr. 50). — MM. Desobry-Teneul, 6.55 % ; Charles Dewaele, 5.65 % ; Célestin Nys 4.25 % ; Henri Carnez, 2 %. M. Desobry-Teneul, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 6.55 %.

3e Lot. — **Charcuterie** (802 fr. 50). — MM. Henri Seynave, 1 % ; Rapsaert-Lauwers, 2 %, adjudicat.

4e Lot. — **Lait** (300 fr.) — Pas de soumissionnaire.

5e Lot. — **Beurre et œufs** (1.785 fr.) — MM. Emile Pollet, 8 % ; Vindicien-Castelain, 5.91 % ; Henri Fremaux, 5.60 % ; Paul Tapis, 5 %. M. Emile Pollet est déclaré adjudicataire avec un rabais de 8 %.

6e Lot. — **Légumes** (1.462 fr. 50). — MM. Jules Henlst, seul soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec un rabais de 17 %.

EAU POTABLE. — Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression sera plus faible sur tout le réseau d'eau potable, à compter du vendredi 31 décembre, à 6 heures du soir et pendant 37 heures environ.

PIANOS et orchestrions électr. pr établiss. publics, 1re marque européenne. Audit. : Mme SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-5

CHEZ LES MINEURS BLANCS. — Les ouvriers de la boulangerie tiendront dimanche prochain, 2 janvier, à dix heures du matin, 6 bis, rue Saint-André, une réunion générale.

La suppression du travail de nuit sera tout particulièrement traitée au cours de cette réunion. En présence du mouvement de sympathie qui, de tous côtés, se produit en faveur de cette suppression, il n'est pas douteux que les ouvriers boulangers se rendront nombreux à cette réunion.

LES SOUHAITS DE NOUVEL AN. — C'est demain que commencent les visites aux parents et amis pour leur offrir des souhaits à l'occasion du renouvellement de l'année. Voulez-vous vous présenter dans une tenue tout-à-fait distinguée ? Allez acheter un élégant chapeau **Aux Trois François**, Place de la Liberté. Tous les articles y sont vendus à des conditions exceptionnelles de bon marché.

UNE MAISON CAMBRIOLEE AU CUL-DE-FOUR. — Des malfaiteurs ont été mis en fuite jeudi matin, d'assez singulière façon, au moment où ils cambriolaient, rue Rollin prolongée, 64, l'habitation de M. Charles Vandesype, mécanicien de l'atelier de M. Haustraete, à Wattrelos.

Vers sept heures, un marchand de journaux du Crétinier, M. Louis Boone, au moment de passer son journal dans l'interstice des volets, ne fut pas peu surpris de voir de la lumière dans la maison. Il savait, en effet, les gens de la maison toujours partis au travail à cette heure.

Ayant frappé à la porte, et n'ayant pas obtenu de réponse, le marchand entra chez la voisine, où il apprit qu'effectivement M. et Mme Vandesype étaient partis comme d'ordinaire; leur jeune garçon lui-même était sorti depuis peu après avoir fermé la porte. Convaincu alors de la présence de voleurs, M. Boone courut au commissariat de police du 4e arrondissement, et bientôt des agents accoururent. Ils essayèrent en vain d'ouvrir la porte qui était retenue intérieurement par des verrous, et durent la forcer pour entrer.

Sur une table, le contenu de cinq ou six tiroirs avait été vidé; une lampe était allumée à proximité. Mais déjà les cambrioleurs avaient fui, à l'arrivée sans doute du marchand de journaux.

Mme Vandesype, appelée à l'usine, a constaté qu'ils étaient sortis par une fenêtre de l'étage, derrière la maison, d'où ils avaient pu gagner un terrain vague aboutissant à la place du Progrès. Dérangés dans leurs opérations, ils n'ont eu le temps d'emporter qu'une montre en nickel à clef, dont l'anneau d'attache est brisé, ainsi que des jetons, petits et grands, de la coopérative la « Paix », qui se trouvaient dans le tiroir d'une commode. L'importance du vol est estimée à une quarantaine de francs.

M. Prudhomme, commissaire, a ouvert une enquête sur ce cambriolage.

TOUJOURS DU NOUVEAU. — Les ménagères économes et les personnes soucieuses de leurs intérêts trouveront « Au Solideur », 33 et 35, rue Pierre-Motte, à Roubaix, un choix considérable de marchandises provenant de soldes et liquidations. Nouveaux rabais sur tous les articles. Spécialité de chaussures pour fêtes.

UNE DUCASSE A PIERROTS QUI FINIT MAL. — M. Grimaldi, commissaire de police du 3e arrondissement, vient d'être saisi d'une plainte au sujet d'une singulière mésaventure dont a été victime un cabaretier de la rue de la Balance, 48, M. Camille Malghem.

Le dimanche 19 décembre dernier, ce dernier avait organisé chez lui, une ducasse à « pierrots », à laquelle de nombreux convives prirent part. Vers neuf heures du soir entrait à l'estaminet une femme, qu'accompagnait un homme et une amie et que le cabaretier reconnut aussitôt. C'était une épicière du quartier, Mme Derryx, née Célina Duyck, 30 ans, dont le magasin est situé rue du Tilleul, 301.

Tout d'abord le trio alla s'attabler, se fit servir quelques consommations, puis l'épicière, que l'animation des autres consommateurs avait gagnée, pria M. Malghem de servir, à son compte, des « pierrots » ainsi que de la bière à discrétion aux soixante personnes présentes. Le cabaretier, qui connaissait la situation de Mme Derryx, s'empressa d'exécuter ses ordres. On juge de l'entrain qui s'empara de tous, quand on entendit l'épicière commander en outre une trentaine de bouteilles de champagne, soit une par deux consommateurs, qui furent servies tout comme les pierrots.

Vers la fin de ce joyeux repas, Célina Duyck s'enquit de la note à payer, qui s'élevait à 183 fr. 60. L'épicière, ayant constaté que son gousset était vide, annonça alors à M. Malghem qu'elle allait chercher de l'argent chez elle. Puis elle se retira. Mais le cabaretier attend encore la visite de sa trop généreuse cliente.

Renseignements pris à son domicile, M. Malghem a appris que Célina Duyck, oubliant sa note, avait depuis le jour de la ducasse, déserté sa maison pour n'y plus paraître ; on ignore où elle s'est réfugiée.

M. Grimaldi lui a dressé procès-verbal par défaut pour grivèlerie d'auberge.

POUR FINIR la saison, Achille Martin, Place Chevreul, cédera tous les pardessus et costumes, Hommes et Enfants, avec des rabais énormes. Voir les étalages. 78036d

LA Mme E. WOINET, 3, Place du Trichon, est la plus importante et de confiance, vendant 50 % meilleur marché que partout. Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Maroquinerie, Articles fumeurs et fantaisies. Prime à tout acheteur. 78040d

LES FAITS ET GESTES D'UN REPRIS DE JUSTICE. — M. Alphonse Duforeau, 34 ans, ouvrier peigneur, du quartier du Hutin, dont nous avons relaté les exploits, mercredi matin, nous prie de dire qu'il n'a ni battu son amie ni fait de bruit chez lui. Celle-ci se serait jetée à l'eau, non point parce qu'elle avait été brutalisée, dit M. Duforeau, mais parce qu'elle craignait pour lui les suites d'une rixe.

EPICERIE CENTRALE, 1, rue St-Georges. Cafés réputés, le 1/2 kil. 1.80, 2.00, 2.20, 2.50 Vins vieux, 35, 45, 55, 60, 70, 90. Genièvres, Eau-de-vie, le litre, 1.50, 1.60, 1.70, 1.80. Fine vieille et Rhum, le litre, 2.00, 2.25, 2.50, 3.00. Cognac et Rhum, le litre 3.50, 4.25, 5.25. Curaçao, Anisette, etc., le litre 1.25, 1.50, 2.00, 2.50. 77854

BICYCLETTE DÉROBÉE. — Un ouvrier bâcleur Théodore Delbart, âgé de 16 ans, logeant à l'estaminet de M. Duthoit, Grande-Rue, 203, s'est plaint à M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, qu'on lui avait dérobé sa bicyclette dans la nuit du 25 au 26 décembre. La machine était placée dans une salle du 1er étage et avait encore été aperçue la veille au soir ; on constata sa disparition le dimanche vers dix heures du matin. Il est à remarquer que cette salle est un lieu de passage fréquent pour tous les locataires de la maison, comme pour les personnes qui viennent leur rendre visite. Malgré les recherches faites, on n'a jusqu'ici découvert aucun indice qui puisse la faire retrouver.

Cette bicyclette usagée, d'une valeur de 80 francs, porte la marque « La Victorieuse », ainsi que le numéro 111 sur le guidon ; les roues sont en aluminium avec jantes en bois.

HALLE FLIPO. Le bon marché amène la vente active et nous permet de vendre des articles toujours frais. Cours : Pruneaux 50; Pomme 15-20; Œufs depuis 1.20; Camembert 50; Pâtes aux œufs 50; Café 1.75-1.85; Beurre 1.40-1.70. Chocolat pur depuis 1.10. Au choix cent sortes biscuits. 78037d

CENOU TORDU. — A la teinturerie-apprêt de MM. Lecomte et Déprés, rue de Beaumont, l'un des ouvriers de M. Pierre Foucart, âgé de 19 ans, demeurant rue Châteaubriand, 24, s'est blessé au genou gauche en tombant.

M. le docteur Bantigny a constaté une entorse complète du genou. Il a prescrit au blessé un mois de repos.

AUTOMOBILES DE LUXE EN LOCATION. — Voitures Pipe 18 chevaux, très confortables. S'adresser à M. Emile Brunin, rue Ingre, 60, Roubaix. 78052

ARRESTATION D'UN INSOUMIS. — M. Lemaire, secrétaire de police, a arrêté, hier après-midi, un rentreur, Arthur Everhard, âgé de 37 ans, sans domicile fixe, sous l'inculpation d'insoumission à la loi militaire. Il a été conduit à la gendarmerie.

ETRENNES UTILES. — Grand choix d'étrennes utiles et Cadeaux pour fêtes. Maison spéciale de Blanc, Robichez-Hettiaux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 77939

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Etienne Motte et Cie, une soigneuse, Mlle Pauline Vandenbosche, rue Franklin 70, s'est blessée au pouce gauche en heurtant son métier. Quinze jours de repos. Docteur Herlet. — Dans l'atelier de construction de M. Fourlinnie et Cie, un tourneur en fer M. Adolphe Bossut 19 ans rue des Villas, fort Poucham 19 à Tourcoing s'est blessé au gros orteil droit en heurtant une cornière. Quinze jours de repos. Docteur Guidez. — A la Société Anonyme de Teinture et d'impression rayon Grulois, M. H. Dendievel, 24 ans chemin du Vert Pré, à Mouvaux, a été brûlé à la jambe droite par des produits chimiques. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer. — Un tourneur de l'atelier de construction de M. Fourlinnie et Cie, rue de Remiremont, M. Oscar Honoré 29 ans rue Saint-Laurent 19, s'est coupé au médius droit en maniant un morceau de tôle. Quatre semaines de repos. Docteur Delecomillerie. — Dans l'atelier d'apprêt de MM. Hannart frères l'un des ouvriers M. J.-B. Dewaene, 61 ans rue des Parvenus 7, s'est blessé à la jambe gauche en heurtant un ponton. Quatre semaines de repos. Docteur Desrousseaux.

FOURRURES, Bruxelles, 38, rue des Fripiers. P. Boneyds. Maison de confiance. 310

ENTERREMENT DU VENDREDI 31 DÉCEMBRE. — M. Florimond Turck, 3 h. 1/2, église du Sacré-Cœur.

CROIX

Un double cambriolage

Des malfaiteurs se sont introduits chez M. Arthur Heyde, rue de la Consolation, 22.

La porte fermant mal, ils purent entrer facilement.

Ils remuèrent tout, fouillèrent tous les meubles et enlevèrent un complet veston à carreaux noirs et gris, une alliance en or appartenant à Mme Heyde, et une demi-livre de café grillé.

Le gilet et veston ont été retrouvés dans un terrain vague avoisinant la maison.

Chez M. J.-B. Declercq, tisserand, rue de l'Amiral-Courbet, cour Duthoit, des malfaiteurs ont pénétré dans le jardin où se trouve une petite cabane. Ils essayèrent d'en forcer la porte, mais n'y purent parvenir.

La cabane renfermait quelques lapins.

Ils enlevèrent alors une paire de chaussettes, une paire de bas de femme, une camisole de femme et quelques langes qui séchaient sur une corde. Le tout est estimé quatre francs.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à huit heures trois quarts, en séance complémentaire de la session de novembre, sous la présidence de M. Sien, maire.

Etaient présents : MM. Dujardin, Telliez, adjoints ; Inglebert, Roy, Bettens, Tirlot, Dubart, Mesdagt, Dubois, Vaneslande, Breton Gardelle, Bertin, Dobin. — Absents excusés : MM. Liétard, Wittebolle, Déjardin, Liénard, Demey, Deweder, Chombart, Dhaygre, Limpens, Liénard, Berand, Debarge.

M. Bertin, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 novembre dernier, qui est adopté sans observations.

L'énergie électrique. — Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet relative à la canalisation de distribution d'énergie électrique. Il est rappelé dans cette correspondance que la ville n'a pas le droit de réclamer plus de 5 francs par kilomètre et par an.

Le Conseil décide que la redevance annuelle sera de 1 centime par mètre courant et par an. La canalisation sur le territoire de Croix étant de 3.870 mètres la Compagnie est donc redevable de 38 fr. 70 centimes.

Entretien des chemins vicinaux. — Le Conseil prend en considération le cahier des charges dressé par le service vicinal pour l'entretien des chemins pendant les années 1910, 1911, 1912.

Conseil des prud'hommes. — Sur la demande de M. le Maire, le Conseil vote une dépense obligatoire de 385 fr. 65, pour les frais imputés à